

MARE NOSTRUM enregistre son document de base auprès de
l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)



1ère étape de son projet d'introduction en bourse

Grenoble, 24 janvier 2019. Mare Nostrum, acteur global et innovant de la gestion des ressources humaines pour les PME, annonce l'enregistrement de son Document de Base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.19-002 en date du 23 janvier 2019.

L'enregistrement du Document de Base constitue la première étape du projet d'introduction en bourse de Mare Nostrum sur le marché Euronext Growth à Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le Prospectus relatif à l'opération.

Téléchargez l'intégralité du communiqué □

CP_GroupeMareNostrum-24.01.2019